



Niveaux de vie des personnes âgées en 2008

Forte concentration du niveau de vie des seniors entre 633 et 1 000 €

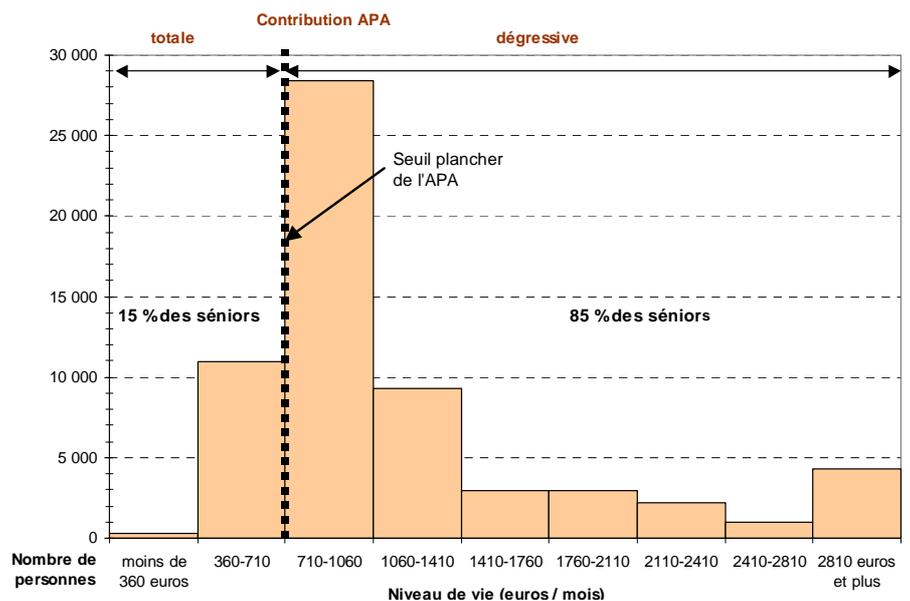
En 2008, plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ont un niveau de vie mensuel compris entre 633 euros, montant du minimum vieillesse, et 1 000 euros. Les inégalités monétaires sont moins fortes chez les personnes âgées que dans l'ensemble de la population. Malgré les minima sociaux, 51 %, soit 32 100 personnes âgées ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté national, fixé à 911 euros. Lorsque le senior vit au sein du ménage avec une personne en emploi, les niveaux de vie s'élèvent sensiblement.

En 2008 à La Réunion, les niveaux de vie des 65 ans et plus sont fortement concentrés entre 633 euros (minimum vieillesse) et 1 000 euros par mois. Ce sont au total 34 000 personnes, soit plus de la moitié des personnes âgées (55 %), qui ont un revenu par unité de consommation (ou niveau de vie, cf. définitions) situé entre ces deux seuils.

Cette forte concentration des ressources est spécifique aux personnes âgées. À titre de comparaison, à La Réunion, seule une personne sur trois a un niveau de vie compris entre 633 euros et 1 000 euros. D'une part, peu de seniors ont un niveau de vie très faible en raison notamment du minimum vieillesse : 10 % des seniors vivent avec au plus 633 euros par mois, contre 23 % dans l'ensemble de la population. D'autre part, les retraites se substituent progressivement aux revenus d'activités (principale composante du revenu). Les retraites sont par définition moins élevées.

Ainsi, les inégalités monétaires sont moins fortes chez les personnes âgées que dans le reste de la population, en particulier que chez les 50-64 ans. Les 10 % des seniors les plus pauvres vivent avec au plus 633 euros par mois, les 10 % les

Graphique 1 : Niveaux de vie des seniors : ils sont concentrés juste au-dessus du seuil de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.



Sources : Insee, DGFIP, CAF ; ERFS 2008.

plus riches avec au moins 2 300 euros par mois. Le rapport entre ces deux niveaux de vie est de 3,6 tandis qu'il s'élève à 5,2 pour l'ensemble de la population réunionnaise et à 7,4 pour les 50-64 ans. La différence de ressources entre individus aisés et modestes est beaucoup plus faible chez les personnes âgées.

Le minimum vieillesse, la garantie d'un revenu minimum

Les seniors les plus modestes ont des niveaux de vie plus élevés que les réunionnais les plus modestes. Le minimum vieillesse, aujourd'hui dénommé Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), constitue la garantie d'un revenu minimum (633 euros), supérieur au

RMI. En 2008, le RMI n'était en effet que de 448 euros par mois pour une personne seule.

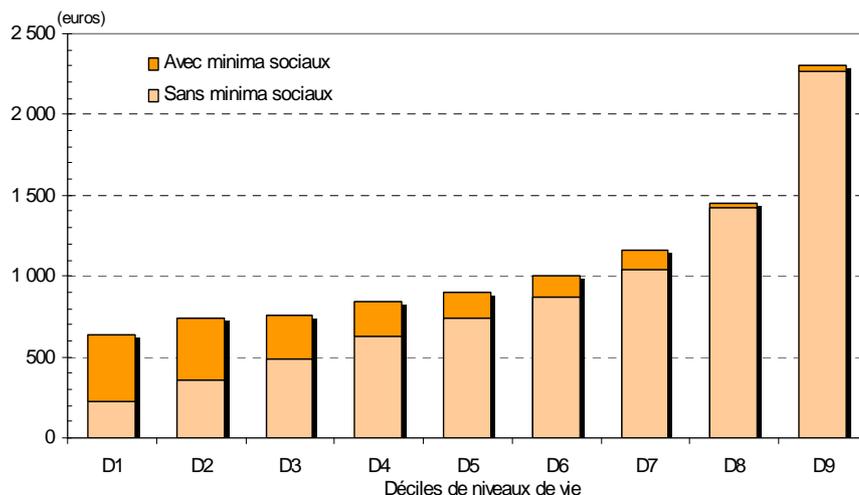
Les minima sociaux, dont l'ASPA représente la majeure partie, s'élèvent en moyenne à un quart des ressources des personnes âgées. Malgré tout, 4 000 personnes âgées ont des niveaux de vie inférieurs au minimum vieillesse de 633 euros. Ce sont principalement des personnes âgées qui partagent leurs revenus, au sein du ménage, avec d'autres personnes avec peu ou pas de ressources. Sans l'ASPA, 25 000 personnes âgées auraient un niveau de vie inférieur à 633 euros, soit 40 % des 65 ans et plus, contre 10 % avec l'ASPA.

32 100 seniors sous le seuil de pauvreté

Malgré les minima sociaux, les seniors ne sont pas épargnés par la pauvreté : 32 100 personnes, soit 51 % des 65 ans ou plus, ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté national. Celui-ci est fixé à 911 euros par mois en 2008. C'est un niveau proche de la moyenne de l'île, 49 % des Réunionnais étant dans cette situation.

Chez les seniors, la pauvreté augmente avec l'âge : 46 % des 65-69 ans vivent sous le seuil de pauvreté, 51 % des 70-74 ans et 57 % des plus de 74 ans. Avec la disparition du conjoint retraité, les

Graphique 2 : Niveaux de vie : sans le minimum vieillesse, 10 % des personnes âgées vivraient avec moins de 220 euros par mois.



Lecture : 10 % (D1) des 65 ans et plus ont un niveau de vie inférieur ou égal à 633 euros. Sans les minima sociaux, principalement le minimum vieillesse, leur niveau de vie serait inférieur ou égal à 220 euros. 60 % (D6) ont un niveau de vie inférieur à 1 000 euros.

Sources : Insee, DGFIP, CAF ; ERFS 2008.

revenus de la personne restant seule sont susceptibles de diminuer, ce qui peut expliquer cette augmentation du nombre de personnes pauvres avec l'âge.

Un senior sur quatre vit avec une personne en emploi

Une personne âgée sur quatre vit avec une personne en emploi. Il peut s'agir du conjoint, pour les seniors les moins âgés. Mais majoritairement

il s'agit d'une personne de la famille, souvent l'enfant. Ce mode de cohabitation bien qu'en perte de vitesse, reste encore prégnant à La Réunion. Les personnes âgées qui vivent avec une personne en emploi bénéficient d'une source de revenus supplémentaire, ce qui leur permet au final de disposer d'un niveau de vie plus élevé.

Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de personne en emploi au sein du ménage, un

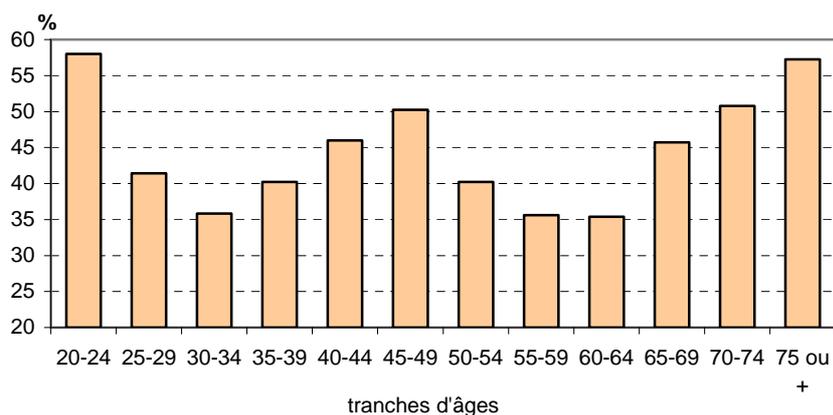
Encadré 1 : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie bénéficie aux personnes âgées dépendantes

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est destinée aux personnes âgées dépendantes. Elle a pour vocation de financer les dépenses qui y sont liées soit dans le cas d'un maintien à domicile, soit lors d'un séjour en maison de retraite. Pour en bénéficier, il faut :

- être âgé de 60 ans ou plus,
- être en manque ou en perte d'autonomie en raison de son état physique ou mental,
- avoir besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou être dans un état nécessitant une surveillance régulière (groupe 1 à 4 de la grille Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources - AGGIR),
- résider de façon stable et régulière en France.

Le montant de l'APA dépend du degré de dépendance et du revenu des personnes concernées. Pour les plus faibles revenus (inférieurs à 710 euros par mois), l'allocation prend en charge la totalité des dépenses liées à la dépendance. Au-delà de ce seuil, l'allocation est modulée en fonction des revenus. À La Réunion, les niveaux de vie sont très concentrés juste au-dessus de ce seuil. Toute modification de celui-ci aurait donc un impact fort sur le nombre de personnes dépendantes devant contribuer aux dépenses dues à la perte d'autonomie.

Graphique 3 : Taux de pauvreté par âge : il croît après 64 ans.



Source : Insee, DGFIP, CAF ; ERFS 2008

Lecture : entre 65 et 69 ans, 45 % des personnes vivent en dessous du

sénior sur deux a un niveau de vie inférieur à 860 euros par mois. Ce niveau de vie dit médian augmente de 190 euros lorsqu'il y a une personne en emploi dans le ménage et de 310 euros lorsqu'il y a deux personnes en emploi.

Au final, 13 % des ressources des seniors proviennent de revenus d'activité, alors que cette source de revenus représente la moitié des ressources des 50-64 ans.

Thomas Patenotte
Chargé d'études

Tableau 1 : Type de ressource : part moyenne dans le revenu du ménage.

	revenus d'activité	minima sociaux	revenus du patrimoine	prestations sociales	retraites	chômage et pré-retraites
pré-seniors						
50-54 ans	59,8	14,6	3,5	8,1	6,7	6,2
55-59 ans	51,4	15,6	1,8	5,1	18,0	7,2
60-64 ans	33,4	13,6	3,1	3,7	37,5	8,0
Ensemble	50,6	14,7	2,8	6,0	18,0	7,0
seniors						
65-69 ans	13,3	18,1	3,9	4,1	57,9	2,3
70-74 ans	12,4	22,9	4,1	3,9	54,2	2,1
75 ans ou plus	13,1	28,3	3,6	4,2	49,2	1,2
Ensemble	13,0	23,3	3,8	4,1	53,6	1,8

Lecture : en moyenne, 13 % des ressources prises en compte dans le niveau de vie des plus de 65 ans proviennent de revenus d'activité.

Source : Insee, DGFIP, CAF ; ERFS 2008

Encadré 2 : plus de personnes âgées considérées comme pauvres dans le sud de l'île

Le Sud héberge 37 % des personnes âgées réunionnaises. C'est une région historiquement agricole, avec un tissu économique diffus, sans concentration notable. Les personnes âgées y sont très majoritairement plus pauvres que dans le reste de l'île. Le Sud, mais aussi l'Est, constituent les territoires les plus enclavés de l'île. St-Philippe, St-Joseph, Petite-Île, l'Entre-Deux et Cilaos pour le Sud ; Ste-Rose et Salazie pour l'Est sont des communes mal desservies par

les réseaux routiers. Les seniors, disséminés sur l'ensemble de ces deux microrégions, sont donc plus éloignés des services médicaux, ce qui peut entraîner un coût de prise en charge médicale plus important. Le Nord et l'Ouest regroupent chacune un quart des seniors. Ces deux régions ont les niveaux de vie les plus dispersés. Les niveaux de vie de la région Nord, fortement urbanisée et économiquement très dynamique, sont les plus élevés de l'île. À l'Ouest coexistent des seniors

aux revenus très modestes et d'autres aux niveaux de vie bien plus conséquents.

Tableau 2 : Taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans ou plus par microrégion.

	en %
Nord	39
Est	52
Ouest	53
Sud	58
La Réunion	51

Source : Insee, DGFIP, CAF ; ERFS 2008

Encadré 3 : Une nouvelle source sur les revenus, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux

Conformément aux décisions prises lors du Comité Interministériel pour l'Outre Mer de fin 2009, l'Insee a intensifié ses travaux portant sur la mise en place d'une source en vue de disposer de mesure des revenus et de la pauvreté de façon régulière. Pour se faire, la réflexion a porté avant tout sur l'adaptation des sources sur les revenus existantes en France métropolitaine, aujourd'hui rendue possible grâce à la qualité des sources administratives, en particulier fiscales et sociales. Le projet a été mené à La Réunion dans le cadre d'une collaboration étroite avec la CAF.

L'Enquête Revenus fiscaux et Sociaux (ERFS) pour l'année 2008 consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi réalisée au 2^{ème} trimestre 2008 avec les fichiers fiscaux (déclarations des revenus) de la DGFIP de l'année 2008 et les données sur les prestations sociales versées au cours de l'année 2008 par la CAF de La Réunion. La source s'appuie sur les revenus déclarés aux impôts. Elle ne prend donc pas en compte les revenus du patrimoine exonérés d'impôts ou soumis au prélèvement libératoire. À ce titre, elle minimise la mesure des inégalités, les revenus du patrimoine étant en général d'autant plus élevés que les revenus d'activité de la personne sont importants.

Avertissement : les comparaisons menées dans cette étude avec les données métropolitaines s'appuient sur l'enquête ERFS menée au niveau national, hors imputations de revenus du patrimoine. Pour cette raison, les statistiques nationales présentées ici peuvent être légèrement différentes de celles publiées au niveau national.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un **partenariat** avec le Ceser sur les conditions de vie des personnes âgées.

Définitions :

Déciles : ils partagent la population en dix, tels que 10 % des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur au premier décile (D1), 20 % d'un niveau de vie inférieur au deuxième décile (D2) etc.

Le **niveau de vie** d'une personne est calculé à partir de l'ensemble du revenu disponible du ménage. Afin de pouvoir comparer des personnes entre elles, diviser ce revenu disponible total par le nombre d'individus du ménage ne permettrait pas de prendre en compte les économies d'échelles liées à la vie en commun : ainsi deux personnes vivant ensemble n'achètent pas deux réfrigérateurs. On prend donc en compte des « unités de consommation (UC) » : le premier adulte du ménage vaut pour 1 UC, les autres personnes âgées de plus de 14 ans pour 0,5 UC, et enfin les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Le niveau de vie est le rapport entre le revenu disponible du ménage et le nombre d'unités de consommation. Il est le même pour chacun des membres d'un ménage. Une personne seule dont le revenu disponible est de 911 euros possède le même niveau de vie que deux personnes vivant en couple et dont l'ensemble des revenus est de 1 370 euros (un couple valant 1,5 UC).

Niveau de vie médian : il partage la population en deux, une moitié des personnes dispose d'un niveau de vie inférieur, l'autre d'un niveau de vie supérieur

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activités, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Les revenus financiers non déclarés ne sont pas pris en compte ici (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL). Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, impôts locaux, contribution sociale généralisée -CSG- et contribution à la réduction de la dette sociale -CRDS-). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut (RDB) au sens de la comptabilité nationale mais son champ est moins étendu.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian. Compte tenu de la distribution des niveaux de vie métropolitains, le seuil de pauvreté national s'établit à 911 euros en 2008. Ce seuil permet d'appréhender une pauvreté dite relative : si tous les revenus augmentent, alors le seuil de pauvreté s'élève mécaniquement, sans que le nombre de personnes pauvres ne soit modifié. En revanche, si les revenus des plus modestes augmentent, mais moins vite que ceux du reste de la population, alors le nombre de personnes pauvres s'accroît, bien que leur niveau de vie soit supérieur.